

**Programme de soutien financier 2024-2025**


# Participation culturelle dans les quartiers

LIGNE DE DÉPART

**Service de la culture  
Ville de Montréal**

Entente de  
développement  
culturel

Montréal 

Québec 



# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Le programme</b> .....	<b>3</b>
1.1 Objectifs .....	3
1.2 Critères d'admissibilité des organismes .....	5
1.3 Dépenses .....	6
1.4 Financement .....	7
<b>2. Déposer une demande</b> .....	<b>8</b>
2.1 Date limite .....	8
2.2 Documents à soumettre .....	8
<b>3. Processus d'évaluation</b> .....	<b>10</b>
3.1 Critères d'évaluation .....	10
3.2 Étapes du processus .....	11
<b>4. Informations pratiques</b> .....	<b>12</b>
4.1 Séances d'information sur le programme .....	12
4.2 Séances d'accompagnement .....	12
4.3 Clinique de rédaction .....	12
4.4 Communications .....	12
4.5 Grand Rendez-vous du développement culturel .....	13
<b>5. Des outils</b> .....	<b>14</b>
5.1 Exemples de projets admissibles .....	14
5.2 Schémas .....	14
5.3 Lexique .....	14
5.4 Sites Web de références .....	14

**Couverture** : Face de Râ – La débâcle : microdocumentaires d'une reprise

**Crédits** : Sarah Seené



# 1. Le programme

Puissant liant social, la culture renforce la cohésion et la résilience des populations, en plus de nourrir l'expérience citoyenne individuelle et collective. Elle a le pouvoir de refléter les identités multiples pour favoriser l'inclusion et de contribuer à la qualité de vie dans tous les milieux en créant des occasions de rencontres, d'apprentissage et de développement.

Le programme *Participation culturelle dans les quartiers* rend possible la réalisation d'activités culturelles (médiation culturelle, loisir culturel et pratique artistique amateur, mise en valeur des patrimoines et créativité numérique) qui enrichiront la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. Il favorise l'accès et la participation active pour contribuer au tissu social de quartiers vivants, durables, inclusifs et résilients. Il valorise le rôle fondamental de l'art, de la culture et du patrimoine dans le quotidien en permettant de :

- Faire vivre une expérience culturelle enrichissante et diversifiée dans tous les quartiers ;
- Stimuler l'intérêt pour l'art, la culture et le patrimoine ;
- Développer une meilleure connaissance des différents patrimoines qui nous entourent ;
- Améliorer la qualité de vie par le développement d'habiletés artistiques et sociales qui seront réinvesties dans toutes les sphères de la vie des citoyennes et des citoyens ;
- Expérimenter de nouvelles façons de susciter la participation culturelle citoyenne.

Fondé sur des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, le programme vise à ce que toutes et tous, peu importe leur provenance, partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de la culture, d'y accéder et d'y participer. Il favorise l'équité territoriale en portant une attention particulière aux réalités de chaque quartier, notamment ceux reconnus comme plus vulnérables. Les projets déployés agissent tant sur l'individu que sur la collectivité en devenant un puissant révélateur de la diversité.

Le programme prend appui sur la nouvelle [Politique de développement culturel 2025-2030](#), la [Stratégie Montréal 2030](#) ainsi que l'[Entente sur le développement culturel de Montréal](#) et la [Politique culturelle du Québec, Partout, la culture](#).

## 1.1 Objectifs

- Renforcer la participation culturelle des Montréalaises et des Montréalais ;
- Renforcer le dynamisme des communautés locales et la vie de quartier.

### Objectifs spécifiques

- Augmenter la diversité des organismes financés et des projets ;
- Augmenter la diversité des personnes participant aux projets ;
- Maintenir la qualité des projets financés ;
- Renforcer l'adéquation entre les projets et les personnes participantes ;
- Augmenter les collaborations et la mutualisation entre les différents acteurs sur le territoire ;
- Répartir plus équitablement les projets soutenus sur le territoire de la Ville.

# LIGNE DE DÉPART

LIGNE DE DÉPART s'adresse aux organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal. Si vous avez déjà reçu du financement, redirigez-vous vers les volets PARTICIPER ET EXPÉRIMENTER à l'adresse suivante : <https://www.developpementculturelmtl.ca/outils/>

La division Soutien au développement culturel accompagne de manière privilégiée les organismes afin de :

- Offrir une première expérience et se familiariser avec le processus administratif des programmes de soutien du Service de la culture ;
- Augmenter la diversité des organismes et des projets soutenus ;
- Augmenter la diversité des personnes participant aux projets ;
- Maintenir la qualité de l'offre ;
- Favoriser une meilleure répartition territoriale des projets ;
- Permettre à la Ville d'approfondir sa connaissance des organismes locaux et leur rayonnement dans les quartiers.

## Projets admissibles

Projets de participation culturelle citoyenne pour donner accès à l'art, la culture et aux patrimoines à la population montréalaise dans toutes ses diversités.

- Les projets doivent se réaliser sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- Champs d'action : créativité numérique, loisir culturel et pratique artistique amateur, médiation culturelle et mise en valeur des patrimoines ;
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines incluant les formes émergentes liées aux pratiques artistiques, culturelles et patrimoniales.

Des exemples de projets admissibles sont disponibles dans la section Outils à la page 14.

Un lexique est disponible à cette adresse : <https://www.developpementculturelmtl.ca/outils/>

## Projets non admissibles

- Soutien au fonctionnement ou à la mission ;
- Projets récurrents inscrits dans la programmation régulière ou annuelle de l'organisme ;
- Projet de création, de production et/ou de diffusion d'œuvres artistiques professionnelles à l'exception des œuvres contribuant à la mise en valeur des patrimoines ;
- Projets soutenus par d'autres programmes au niveau municipal (incluant le Conseil des arts de Montréal) ou au niveau provincial (incluant le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et Bibliothèque et Archives nationales du Québec) :
  - Fêtes de quartier ;
  - Festivals et événements ;
  - Expositions permanentes ;
  - Rénovation ou construction ;
  - Projets réalisés par les établissements scolaires ;

- Projets réalisés par les bibliothèques municipales.
- Projets de loisir autres que culturels (activités de croissance personnelle, yoga, loisir scientifique, etc.) ;
- Activités promotionnelles ou de collecte de fonds ;
- Projets de site Web ;
- Galas de remise de prix ;
- Projets axés sur la performance et les activités qui se déroulent sous forme de concours ou de compétitions.

## 1.2 Critères d'admissibilité des organismes

Avant de vous lancer, assurez-vous que l'organisme est admissible.  
Dans le doute, écrivez-nous : [developpementculturelmtl@montreal.ca](mailto:developpementculturelmtl@montreal.ca)

- À la date de dépôt de la demande, l'OBNL doit être enregistré depuis un an et constitué sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38) ou régi par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (LC 2009, c23) ou constitué comme une coopérative de solidarité exploitée à des fins non lucratives (interdisant l'attribution de ristournes à ses membres) ;
- L'organisme doit avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- L'organisme évolue dans les milieux suivants :
  - Artistique, culturel, loisir, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative ;
  - Communautaire et intervention sociale ;
- L'organisme ne doit pas être subventionné pour un montant annuel totalisant 750 000 \$ ou plus provenant de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec :
  - Sont considérées les subventions accordées à la mission et aux projets, de tous ministères ou services confondus ;
  - Les aides à la restauration et aux immobilisations ne sont pas comptabilisées dans le montant annuel total.

- Les lettres patentes, le Registre des entreprises du Québec et les états financiers datés du plus récent exercice sont utilisés pour confirmer l'admissibilité.
- La mission de votre organisation n'est pas directement liée à la culture, aux arts et aux patrimoines ? Cette expertise peut être démontrée grâce à une expérience antérieure ou aux ressources humaines spécialisées dédiées au projet.

### Organismes non admissibles

- Organismes ayant déjà reçu un soutien financier du Service de la culture ;
- Sociétés et musées d'État ainsi que musée loi ;
- Organisations paramunicipales et organismes ou équipements inscrits à l'[Annexe D de la Charte de la Ville](#) ;
- Organisations dont la mission vise prioritairement la réalisation d'activités de recherche ;
- Établissements scolaires ;
- Bibliothèques municipales ;

- Fondations privées d'organismes non admissibles au programme (notamment de ceux inscrits à l'Annexe D de la Charte de la Ville) ;
- Fondations et organismes essentiellement voués à la redistribution de financement à des OBNL ;
- Organismes qui agissent à titre de diffuseur pour la Ville ;
- Organisme en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

## 1.3 Dépenses

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
Conception (idéation, recherche, développement, recrutement de l'équipe ou des personnes participantes, etc.), réalisation, diffusion, évaluation, partage des apprentissages, et coordination	Opérations courantes, frais d'entretien, chauffage, électricité et autres services
Frais d'administration du projet (au maximum 15 % de la subvention octroyée)	Immobilisations ou améliorations locatives
Promotion, documentation et communications (au maximum 15 % de la subvention octroyée)	Frais juridiques, cotisations et taxes
Location de locaux ou d'équipements nécessaires à la réalisation des activités	Déficit de l'organisme
Achat de matériel périssable Achat d'équipement non périssable (au maximum 20 % de la subvention octroyée)	Tous les coûts qui auraient été engagés si le projet n'avait pas été entrepris
	Dépenses engagées avant la date d'octroi du soutien financier par les instances de la Ville de Montréal
	Dépenses liées au dépassement de coût du projet

La subvention octroyée ne peut dépasser 85 % du budget total du projet.

## 1.4 Financement

Soutien pouvant aller jusqu'à un maximum 5 000 \$.

- Une convention de services sera signée entre l'organisme et le Service de la culture de la Ville de Montréal ;
- Les versements seront payables sur présentation de factures :
  - Une 1<sup>re</sup> facture de 90 % de la somme accordée au démarrage du projet ;
  - Une 2<sup>e</sup> facture de 10 % de la somme accordée après la remise et approbation du bilan ;
- Outils d'accompagnement :
  - Rencontre de démarrage collective ;
  - Suivi individualisé des projets soutenus ;
  - Rencontre de bilan collective.

### **Fournisseur de la Ville de Montréal**

Pour recevoir les versements de la subvention, vous devez avoir un compte fournisseur à la Ville de Montréal. Pour s'inscrire ou faire des mises à jour de votre fiche :

<https://montreal.ca/demarches/sinscrire-au-fichier-des-fournisseurs>

Courriel : [fichier-fournisseurs@montreal.ca](mailto:fichier-fournisseurs@montreal.ca)

Il est recommandé de s'inscrire au virement électronique. La procédure se trouve à cette adresse :  
<https://montreal.ca/demarches/demander-ladhesion-au-mode-de-paiement-electronique>

## 2. Déposer une demande

### 2.1 Date limite

Acheminez votre formulaire et les documents obligatoires et complémentaires au plus tard le

**18 février 2025 à 12h**

Vous n'avez pas reçu d'accusé de réception et une copie de votre formulaire après avoir appuyé sur ENVOYER ? Il est important de nous en aviser dans les 24 heures suivant le dépôt de votre demande en nous écrivant à l'adresse : [developpementculturelmtl@montreal.ca](mailto:developpementculturelmtl@montreal.ca)  
C'est votre responsabilité d'avoir la preuve que vous l'avez bien envoyée en cas de problème informatique. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

#### Informations importantes avant de déposer votre projet :

- Il n'y aura qu'un appel à projets pour l'année 2024-2025 ;
- Une seule demande par organisme sera acceptée.

### 2.2 Documents à soumettre

#### Formulaire et documents complémentaires

Le formulaire de dépôt en ligne est l'unique manière de nous faire parvenir votre demande.

En attendant la mise en ligne du formulaire officiel, vous pouvez utiliser les documents Word fournis à l'adresse suivante afin de démarrer la préparation de votre dossier :

<https://www.developpementculturelmtl.ca/outils/>

- Le formulaire doit être signé électroniquement par la personne représentante désignée par résolution du CA.
- Si votre projet est financé, vous devez conserver l'ensemble des pièces justificatives, notamment les factures et les détails des dépenses, car, en tout temps, le Vérificateur de la Ville peut les exiger.



## **Documents obligatoires**

Voici la liste de tous les documents obligatoires à transmettre avec votre formulaire pour assurer la conformité de votre demande.

## **Documents administratifs**

- Une copie des lettres patentes (document complet) ;
- Les états financiers du dernier exercice ;
- Les règlements généraux (document complet) ;
- La liste des membres du CA ;
- Une résolution du CA :
  - Autorisant spécifiquement le dépôt de la présente demande de soutien financier au programme Participation culturelle dans les quartiers ;
  - Précisant le montant demandé ;
  - Autorisant la personne représentante désignée à signer tout engagement relatif à cette demande.

## **Documents de présentation :**

- Un document présentant clairement la programmation 2024 de l'organisme demandeur.
- Le curriculum vitae de la personne qui coordonne le projet et/ou des experts impliqués (artistes, médiateur, animateur, etc.).



## 3. Processus d'évaluation

### 3.1 Critères d'évaluation

#### **PROFIL DE L'ORGANISME – 30 %**

- Pertinence de la mission de l'organisme, de son historique et de son implication dans le milieu local pour renforcer le dynamisme de la communauté locale.

#### **CONTENU – 20 %**

- Pertinence des activités et des contenus culturels, artistiques et patrimoniaux proposés pour faciliter leur découverte ainsi que l'expression citoyenne (œuvres, techniques artistiques, disciplines, démarches artistiques).

#### **PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS – 15 %**

- Adéquation entre le projet et les participant.e.s : lien avec les intérêts et besoins.

#### **RÉALISATION – 15 %**

- Ressources et expertises dédiées :
  - Coordination et logistique adaptées au projet ;
  - Expertises adéquates mises à profit en fonction de l'objectif du projet et des besoins des participant.e.s ;
  - Présence de partenaire-collaborateur, si nécessaire selon l'objectif du projet et des besoins des participant.e.s.
- Faisabilité :
  - Cohérence entre tous les éléments de réalisation ;
  - Budget : respect des critères d'admissibilité des dépenses ;
  - Calendrier : grandes étapes prévues ;
  - Réalisme du budget et du calendrier ;
  - Rémunération adéquate des ressources humaines selon les expertises déployées.

#### **RETOMBÉES – 20 %**

- Réalisation d'un projet culturel différent de ses activités régulières.

La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.

## 3.2 Étapes du processus

Le processus d'évaluation se déroule en deux étapes.

1. Traitement d'admissibilité : vérification de l'admissibilité de l'organisme et conformité de la demande.
2. Évaluation – comité interne. Évaluation du projet en fonction des critères pondérés.
  - a. Le comité est composé de personnes du Service de la culture de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications.
3. Approbation par les instances de la Ville de Montréal (comité exécutif).
4. Annonce des résultats se fait environ trois mois après la date limite de dépôt.

Pour plus de détails, référez-vous au schéma [Les étapes d'une demande](#).



## 4. Informations pratiques

### 4.1 Séances d'information sur le programme

Deux séances d'informations virtuelles sur le programme se tiendront les

- Lundi 18 novembre 2024 de 18h à 19h30 ; et
- Vendredi 22 novembre 2024 de 10h30 à 12h.

Il est recommandé de s'inscrire pour confirmer votre présence en remplissant le formulaire à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/DtWr0jxNSU>

### 4.2 Séances d'accompagnement

Trois séances d'accompagnement sont offertes dans plusieurs arrondissements afin de vous aider à déposer votre demande de soutien financier. Ces séances ont pour objectif de répondre à vos questions et proposent un moment de rencontre et d'échange avec les responsables du programme.

Vous aurez aussi la possibilité de discuter avec les responsables des programmes **Festivals et événements culturels**, **Art Mural**, ainsi que des responsables du **Réseau des Maisons de la culture** et du **Conseil des Arts de Montréal**.

Ces trois séances d'accompagnement auront lieu

- **Lundi 9 décembre, de 13h30 à 16h30 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;**
- **Mercredi 15 janvier de 13h30 à 16h30 au Cabaret Lion d'or ; et**
- **Mercredi 22 janvier de 9h30 à 12h30 à la Bibliothèque de Saint-Pierre.**

Pour vous inscrire et participer, veuillez remplir le [formulaire](#).

Informations : [developpementculturelmtl@montreal.ca](mailto:developpementculturelmtl@montreal.ca)

### 4.3 Clinique de rédaction

Vous avez des doutes sur comment présenter votre projet ou comment formuler une réponse à une question ? Présentez vos phrases et textes aux responsables de programme pour vous assurer de leur concordance avec les questions du formulaire et les critères d'évaluation du programme.

Il s'agit d'un moment privilégié pour finaliser la présentation de votre projet et lui donner un maximum de chance d'être sélectionné !

La clinique de rédaction aura lieu **mercredi 29 janvier 2025 de 13h30 à 16h30 au MEM – Centre des mémoires montréalaises**.

Pour vous inscrire et participer, veuillez remplir le même [formulaire](#) que pour les séances d'accompagnement ci-haut.

## 4.4 Communications

### Nous joindre

Pour toutes questions : [developpementculturelmtl@montreal.ca](mailto:developpementculturelmtl@montreal.ca)

### Infolettres

Deux infolettres sont à votre disposition pour ne rien manquer de nos actualités.

- Montréal Médiation culturelle – abonnez-vous [ICI](#).
- Loisir culturel et pratique artistique amateur – abonnez-vous [ICI](#).

## 4.5 Grand Rendez-vous du développement culturel

Une journée complète sera consacrée au partage d'informations, à la concertation et au réseautage entre les acteurs culturels municipaux et les différents milieux culturels !

- Lundi 2 décembre 2024 de 9h à 19h.

Surveillez notre page Web ou nos infolettres pour plus de détails sur le programme.

[www.developpementculturelmtl.ca](http://www.developpementculturelmtl.ca)

Pour vous inscrire et participer, veuillez remplir le [formulaire](#). Les inscriptions ouvriront lundi 11 novembre 2024.



## 5. Des outils

Rendez-vous sur la page [developpementculturelmtl.ca](http://developpementculturelmtl.ca) pour trouver toutes les ressources utiles !

### 5.1 Exemples de projets admissibles

- Projet favorisant la participation culturelle des populations dans toutes leurs diversités :
  - Les projets se déroulant dans les résidences pour personnes âgées, les logements sociaux (HLM), les centres de détention, les centres jeunesse et dans le milieu de la santé ;
- Projet de culture numérique participative ;
- Projet de médiation culturelle (vulgarisation et démocratisation du contenu artistique) ;
- Projet encourageant la transmission des connaissances artistiques, culturelles et patrimoniales ;
- Projet de mise en valeur et de diffusion des patrimoines matériels, immatériels et mémoriels, de manière documentée et organisée en fonction d'un public cible :
  - Incluant les expositions temporaires, itinérantes ou virtuelles, les conférences, les programmes éducatifs et culturels, les brochures, les animations historiques, les projets numériques, les visites guidées, etc. ;
- Atelier d'expérimentation issu de disciplines artistiques ou atelier de création en pratique artistique amateur et loisir culturel :
  - Suivi d'une exposition ou d'un spectacle avec les participant.e.s (ou non).

### 5.2 Schémas

Trois schémas pour vous aider à mieux comprendre le programme :

- [Les étapes d'une demande](#) ;
- [Les nouveautés de la refonte](#) ;
- [Financement culturel par la Ville de Montréal et ses principaux partenaires.](#)

### 5.3 Lexique

Le lexique qui définit plusieurs concepts cités dans le programme. Il vise à partager une compréhension commune et à rendre accessibles certaines notions : <https://www.developpementculturelmtl.ca/outils/>

### 5.4 Sites Web de références

- Médiation culturelle : <https://montreal.mediationculturelle.org/>
- CultureLoisir@Réseau (loisir culturel et pratique artistique amateur) : <https://ville.montreal.qc.ca/cultureloisir/>

Montréal 

[montreal.ca](http://montreal.ca)